

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère de l'environnement, de
l'énergie et de la mer, en charge des
relations internationales sur le climat**

Arrêté du **10 MAI 2017**
**fixant les dates et le lieu des épreuves de l'examen professionnel
pour le recrutement dans le corps des ingénieurs
des travaux géographiques et cartographiques de l'État**

NOR : DEVD1711957A

**La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations
internationales sur le climat,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 73-264 du 6 mars 1973 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière ;

Vu l'arrêté du 11 avril 1995 fixant les modalités de l'examen professionnel et du stage en vue de l'accès de géomètres de l'Institut national de l'information géographique et forestière au grade d'ingénieur des travaux géographiques et cartographiques de l'État ;

Vu l'arrêté du 16 février 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un examen professionnel pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État,

Arrête

Article 1er

Les dates et le lieu des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État de l'Institut national de l'information géographique et forestière sont fixés comme suit :

- Dates des épreuves écrites et orales : les 20 et 21 septembre 2017

Article 2

Les épreuves se dérouleront dans les locaux de l'Ecole nationale des sciences géographiques (ENSG) située 6 et 8, avenue Blaise Pascal, cité Descartes, 77455 Marne-la-Vallée.

Article 3

Le directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **10 MAI 2017**

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer,
chargée des relations internationales sur le climat
Pour la ministre, par délégation,
L'adjoint au sous-directeur du recrutement et de la mobilité



Robert COURRET